

PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC

Conseil général

Résolutions adoptées et amendées

Février 2004

Québec

RÉSOLUTION 1

SANTÉ MENTALE – PRÉVENTION DES SUICIDES

- ATTENDU QUE les Québécois présentent l'un des taux de suicide les plus élevés du monde industrialisé, occupant le troisième rang chez les hommes et le quatrième chez les femmes;
- ATTENDU QUE le Québec se classe au deuxième rang, après la Finlande, quant aux années potentielles de vies perdues par suicide, compte tenu de l'incidence plus élevée du suicide chez les jeunes au Québec et de la plus grande espérance de vie potentielle de ces personnes au moment de leur disparition;
- ATTENDU QU' au cours des vingt dernières années, le taux de suicide a augmenté de façon dramatique au Québec, passant de 12,9 pour 100 000 en 1976 à 21,4 suicides pour 100 000 habitants en 1998;
- ATTENDU QUE l'augmentation de suicides est encore plus marquée chez les hommes de moins de 50 ans, où l'on note une hausse de l'ordre de 82 % pour la même période;
- ATTENDU QUE le Québec a également la triste distinction d'afficher un taux de mortalité par suicide presque deux fois plus élevé que la moyenne canadienne, son taux ayant augmenté dramatiquement ces dernières décennies pendant qu'ailleurs au Canada on observait une stabilisation du taux de décès par suicide;
- ATTENDU QU' il se perd au Québec chaque jour en moyenne près de quatre personnes pour cause de suicide, soit quelque 1 382 décès annuellement;
- ATTENDU QUE l'on dénombre près de 30 000 tentatives de suicide au Québec à tous les ans;
- ATTENDU QUE notre société ne peut se permettre de perdre annuellement un capital humain, social et économique aussi considérable et qu'il résulte de cette situation, outre des drames individuels et familiaux très affligeants pour parents et proches, une très grande perte pour notre collectivité tout entière, hypothéquant l'avenir, le potentiel et le capital humain de notre société;
- ATTENDU QU' il est capital pour le Québec de freiner cette hémorragie tant humaine, sociale, qu'économique;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

que le gouvernement du Québec fasse de la santé mentale et tout spécialement de la lutte au suicide une priorité du gouvernement du Québec à compter de l'exercice 2004-2005 et mette en œuvre des moyens pour contrer ce fléau, en intervenant tout particulièrement par la prévention auprès des jeunes et les autres groupes les plus à risque.

**ASSOCIATIONS LIBÉRALES D'ACADIE, CRÉMAZIE, MERCIER
MONT-ROYAL, NELLIGAN, OUTREMONT, SAINT-LOUIS, SAUVÉ
COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE MONTRÉAL**

ADOPTÉE

ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE POUR LES AÎNÉS

- ATTENDU QUE le PLQ est animé de valeurs telles la justice sociale;
- ATTENDU QUE le Québec doit s'adapter aux nouvelles réalités, conséquences du choc démographique et du faible taux de natalité;
- ATTENDU QUE l'espérance de vie des Québécoises et des Québécois s'accroît;
- ATTENDU QUE les aînés du Québec constituent une force pour notre société mais qu'une proportion de nos aînés est une clientèle vulnérable;
- ATTENDU QUE les aînés ont des besoins spécifiques reliés à leur condition;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

- a) qu'on reconnaisse la contribution exceptionnelle des aînés à la société québécoise;
- b) qu'on exige du gouvernement qu'il élabore une véritable politique des aînés;
- c) que cette politique prévoit la mise en place de mesures assurant la sécurité et le respect des droits des aînés;
- d) que cette politique reconnaisse le soutien des aidants naturels auprès de nos aînés et qu'elle prévoit des mesures concrètes pour ces aidants;
- e) que cette politique prévoie l'harmonisation des programmes gouvernementaux qui s'adressent aux aînés afin de simplifier les démarches de ces derniers pour accéder à ces programmes.

**ASSOCIATION LIBÉRALE DE LAVAL-DES-RAPIDES
COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE LAVAL**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 3

L'INTÉGRATION DES MÉDECINS DIPLÔMÉS HORS CANADA/ ÉTATS-UNIS AU RÉSEAU DE SANTÉ QUÉBÉCOIS

- ATTENDU QUE la pénurie de médecins dans le réseau de la santé du Québec représente un problème sérieux qui entrave l'offre de services à la population et requiert une attention particulière de la part du gouvernement du Québec;
- ATTENDU QUE la pénurie de médecins dans le réseau de la santé représente désormais un fléau qui touche non seulement le Québec mais la majorité des pays de l'OCDE;
- ATTENDU QUE les médecins résidents du Québec diplômés hors Canada/États-Unis constituent un bassin de main-d'œuvre qualifiée avec expériences transférables que le gouvernement du Québec doit utiliser pour combler la pénurie de médecins et offrir des soins de qualité à la population québécoise;
- ATTENDU QUE le coût des examens exigés par le Collège des médecins du Québec pour l'obtention du permis de pratique de la médecine est exorbitant et que beaucoup de médecins résidents du Québec, diplômés hors Canada/États-Unis, sans emploi et manquant de moyens financiers, ne sont pas en mesure de prendre part à ces examens ;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

- a) que le gouvernement du Québec crée un guichet unique d'informations à travers le Québec pour les médecins résidents du Québec diplômés hors Canada/États-Unis. Ce guichet aura pour but d'informer et d'accompagner ces médecins dans toutes leurs démarches en vue d'obtenir leur permis d'exercice de la médecine. Le mandat d'implantation de ce guichet devra être donné au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration;
- b) que le gouvernement du Québec offre un soutien pédagogique permettant aux médecins résidents du Québec diplômés hors Canada/États-Unis de se préparer à tous les examens exigés en vue de l'obtention du permis de pratique de la médecine.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE

RÉVISION DU CADRE DE TRANSPORT

ATTENDU QUE les tarifs payés par la population du Québec pour l'utilisation du réseau de transport ne sont pas entièrement versés au ministère des Transports;

ATTENDU QUE les gouvernements provincial et fédéral doivent ajuster leur réglementation pour favoriser une équité modale afin de permettre aux différents modes de se concurrencer selon leurs avantages et leurs inconvénients propres;

ATTENDU QUE le transport en commun s'avère la solution la moins coûteuse à tous les niveaux pour le transport des personnes;

ATTENDU QUE les coûts directs et indirects (développement, entretien, santé, sécurité, bien-être, environnement) reliés à nos routes à la grandeur de la province sont présentement assumés par la collectivité québécoise alors que celle-ci dispose de ressources fiscales de plus en plus limitées;

ATTENDU QUE les transports constituent l'un des piliers de notre société québécoise et qu'ils sont une des pièces essentielles de notre vie quotidienne et de notre économie entière;

ATTENDU QUE des changements au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes permettraient de mieux répondre aux besoins des sociétés de transport (ex. : réduire la subvention pour le développement d'équipements lourds de 100% à 75% afin de responsabiliser les promoteurs locaux, faire passer de 50% à 60% la subvention pour l'acquisition et le renouvellement des flottes d'autobus, faire passer la durée de vie utile des véhicules de 16 ans à 14 ans afin d'éviter de coûteux programmes de reconstruction et élargir la gamme d'autobus admissible au programme de subvention afin de répondre aux besoins de certaines lignes);

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

- a) que le gouvernement du Parti libéral du Québec révise le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes afin qu'il soit mieux adapté aux besoins des clientèles à desservir;
- b) que le gouvernement du Parti libéral du Québec encourage les sociétés de transport à harmoniser leurs tarifs selon le principe des communautés naturelles (ex. : Québec-Lévis, Montréal-Montérégie);
- c) que le gouvernement du Parti libéral du Québec commande une étude exhaustive pour connaître le coût réel d'utilisation de nos routes par type d'utilisateur (camion, auto, autobus) afin que la tarification soit ajustée en conséquence des coûts réels;
- d) que le gouvernement du Parti libéral du Québec s'engage avec les provinces et le gouvernement central dans un processus pour établir un équilibre dans la réglementation et les tarifs imposés aux différents modes de transport;
- e) que le gouvernement du Parti libéral du Québec s'engage à supporter les initiatives des promoteurs visant à encourager le cabotage sur le Saint-Laurent et le transport aérien régional;
- f) que le gouvernement du Parti libéral du Québec s'assure que les tarifs payés par la population pour l'utilisation du réseau de transport sont entièrement versés au ministère des Transports.

COMMISSION-JEUNESSE

ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE

RÉSOLUTION 5

AUGMENTER LES RESSOURCES EN SANTÉ MENTALE POUR LES JEUNES

- ATTENDU QUE le Parti libéral du Québec a identifié la santé mentale comme une des trois priorités en santé d'un gouvernement libéral;
- ATTENDU QUE les statistiques démontrent que les problèmes liés à la santé mentale sont en croissance au Québec chez tous les groupes d'âge de la population;
- ATTENDU QUE les enfants représentent une portion importante de notre population et qu'ils sont l'avenir de notre société et la relève de demain;
- ATTENDU QUE les problèmes de santé mentale chez nos enfants sont moins connus publiquement que ceux des adultes;
- ATTENDU QU' il est maintenant possible de diagnostiquer plus tôt les troubles liés à la santé mentale, de prodiguer les soins adéquats, ce qui permettra aux enfants de vivre une vie normale et de poursuivre des études;
- ATTENDU QUE les parents de ces enfants sont souvent démunis face au manque de ressources pour les soutenir ;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

- a) d'augmenter les ressources financières, accordées aux organismes de 1^e, 2^e et 3^e ligne qui offrent des services en santé mentale pour les enfants entre 0 et 18 ans;
- b) d'accorder les fonds nécessaires aux hôpitaux et institutions pour le traitement clinique des enfants souffrant de troubles en santé mentale et pour permettre de donner du support à la famille et d'établir les liens avec la communauté pour assurer une continuité dans les soins.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE

ADAPTATION DES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX AUX RÉALITÉS RURALES

- ATTENDU QUE 1,6 million de personnes vivent dans les communautés rurales, soit 22% de la population québécoise;
- ATTENDU QUE 80% du territoire québécois est occupé par ces communautés;
- ATTENDU QUE ces communautés ont des réalités qui leur sont propres;
- ATTENDU QUE l'impact de ces régions rurales sur l'économie québécoise est important;
- ATTENDU QUE la migration des jeunes vers les grands centres urbains est considérable;
- ATTENDU QUE le Parti libéral du Québec a fait du développement régional et rural une de ses priorités lors de la dernière élection générale;
- ATTENDU QUE le Parti libéral du Québec prône le « sur mesure » plutôt que le « mur à mur » dans l'établissement des programmes gouvernementaux.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

que le gouvernement libéral reconnaisse les particularités et l'importance des communautés rurales dans l'économie québécoise en demandant à tous les ministères et organismes gouvernementaux de mettre en œuvre des actions qui conduiront à la modulation de leurs programmes et services offerts à la population rurale.

**ASSOCIATIONS LIBÉRALES DE BONAVENTURE,
FRONTENAC, PONTIAC ET ROBERVAL**

ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE

CAMPAGNE D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

- ATTENDU QUE le Parti libéral du Québec s'est engagé à appuyer des mesures d'intervention afin qu'on atteigne les objectifs du Protocole de Kyoto;
- ATTENDU QUE le projet du Suroît va augmenter considérablement le rejet de gaz à effet de serre;
- ATTENDU QU' en tout temps on ne doit pas gaspiller l'énergie. « Soyons éco-énergétique : chaque geste compte », telle est la devise d'Hydro-Québec dans une récente brochure reçue à la maison;
- ATTENDU QU' Hydro-Québec a enregistré un quatrième record absolu de consommation en quatre jours, la demande ayant atteint le cap des 36 279 mégawatts, sur une capacité de 37 600;
- ATTENDU QU' Hydro-Québec estimait le jeudi 15 janvier 2004, que plus de 68 000 clients, de la Beauce, de l'ouest de Montréal et de l'Outaouais avaient été privé de courant durant la journée et que ces pannes étaient imputables au déclenchement automatique des réseaux devant la menace de surcharge;
- ATTENDU QU' un projet pilote mené dans deux municipalités a déjà démontré qu'un programme national d'économies d'énergie permettrait d'épargner la moitié de l'énergie qu'Hydro-Québec croit possible de tirer de la future centrale au gaz, et ce pour le tiers du coût par kilowatt;
- ATTENDU QUE même si le Québec s'avère la province canadienne qui émet le moins de gaz à effet de serre, on doit poursuivre nos efforts, et ne pas polluer davantage. Nous devons réduire le chauffage de nos demeures à 20 degrés Celsius, quitte à mieux se vêtir et même le soir s'emmitoufler, puisque 54% de la consommation en électricité sert au chauffage;
- ATTENDU QU' il existe un petit appareil électronique peu dispendieux qui a la possibilité de gérer automatiquement la consommation électrique dans les demeures, lors de période de pointe du matin entre 6 h et 9 h de même qu'en soirée entre 17 h et 20 h. Ceci pour l'eau chaude (qui contribue à 20% de la consommation) et les électroménagers (18% de la consommation), à titre d'exemple, le lave-vaisselle, la laveuse et la sècheuse;
- ATTENDU QUE la très grande quantité d'énergie ainsi économisée par les 3,6 millions d'abonnés d'Hydro-Québec, pourrait par la suite être vendue à nos voisins

à fort prix, ce qui permettrait des revenus substantiels de plusieurs millions, tout en permettant de produire moins d'énergie «polluante» par le charbon ou le gaz naturel;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

que le gouvernement de M. Jean Charest voit à ce que soit mise de l'avant une campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation afin que l'on gère d'une façon plus efficace l'énergie électrique produite au Québec, ceci tout en respectant les objectifs du Protocole de Kyoto.

JEAN-GUY DÉPÔT, MEMBRE

ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE

RÉSOLUTION 8

FORUM SUR LA MODERNISATION DE L'ÉTAT

- ATTENDU QUE le gouvernement libéral a été élu avec le mandat clair d'accomplir d'importants travaux de modernisation de l'État québécois;
- ATTENDU QUE ces travaux impliquent des changements majeurs dans tous les secteurs de la société québécoise;
- ATTENDU QUE ces changements bouleversent certains groupes d'intérêts qui n'hésitent pas à recourir à la démagogie pour protéger leurs intérêts corporatistes;
- ATTENDU QUE la concertation et le dialogue avec des groupes d'intérêts de bonne foi peuvent être très constructifs;
- ATTENDU QUE la compréhension de même que l'appui de la population sont des conditions nécessaires à la bonne marche des travaux de modernisation de l'État;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

que le gouvernement libéral, après un an de mandat, explique à la population, par le biais d'adresses à la population, l'intérêt des travaux de modernisation de l'État et leurs objectifs pour le reste du mandat, ainsi que les résultats escomptés à moyen et long terme.

COMMISSION-JEUNESSE

ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE

OUVRIR DAVANTAGE LES FRONTIÈRES DU QUÉBEC À L'IMMIGRATION

- ATTENDU QUE le Québec se retrouve engagé dans une transition démographique qui freine la croissance de sa population, accélère son vieillissement et aggrave le dépeuplement des régions;
- ATTENDU QUE l'ensemble du phénomène, en grossissant au cours des prochaines années, amplifiera les contraintes sur la plupart des secteurs d'activité de la société québécoise, entre autres, sur l'évolution de l'offre de main-d'œuvre, la croissance économique, la demande de services gouvernementaux et le financement de ceux-ci;
- ATTENDU QUE les Québécois qui représentaient 28.95% des Canadiens en 1951 n'en représentent plus que 23.67 % en 2003;
- ATTENDU QUE la question de la transition démographique a un lien direct avec le sujet de l'immigration, de l'intégration et des relations interculturelles;
- ATTENDU QUE le niveau d'immigration au Québec ne représente que 17.53 % du total des immigrants acceptés annuellement au Canada;
- ATTENDU QUE la politique du gouvernement du Canada est d'amener le niveau d'immigration au niveau à 1% de la population canadienne;
- ATTENDU QUE les communautés culturelles peuvent et désirent ardemment contribuer au dénouement du problème, au moins en partie, en incitant les nouveaux immigrants et certains de leurs membres sans emploi à aller s'établir en région afin de contribuer à désengorger la région métropolitaine de Montréal et à réduire les tensions qui raidissent son marché du travail;
- ATTENDU QUE les défaillances évidentes du gouvernement précédent au niveau des politiques de natalité, d'immigration et de leurs corollaires, l'encouragement à la rétention des immigrants nouvellement reçus et la réduction de la migration des Québécois-nationaux ;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

- a) que le Parti libéral du Québec reconnaisse l'importance du problème démographique au Québec et que son gouvernement élabore des politiques destinées à redresser la situation;

- b) que le gouvernement œuvre à résorber le problème par la combinaison judicieuse d'initiatives en matière d'augmentation de la natalité, d'accroissement des niveaux d'immigration, d'amélioration de la rétention et de réduction concomitante de la migration;
- c) que le gouvernement du Québec s'oriente activement pour atteindre l'objectif d'accueillir un minimum de 25% du volume total de l'immigration au Canada, un objectif déjà inscrit dans l'Accord Canada-Québec;
- d) que le gouvernement du Québec développe une approche concertée et transversale en matière d'application des politiques d'immigration, d'accueil, d'intégration, d'employabilité, de francisation et de rapprochement interculturel et que les rôles et responsabilités de chacun – du MRCI comme des autres ministères du gouvernement du Québec impliqués - soient précisés en conséquence, tant sur le plan de l'intégration sociale, culturelle et économique des communautés culturelles à la société québécoise qu'à celui de l'accueil et l'insertion des nouveaux arrivants à la société d'accueil.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE

AMÉLIORATION DES SERVICES DU TRANSPORT EN COMMUN

- ATTENDU QUE le service de transport en commun dans les grands centres urbains et plus particulièrement dans la région de Montréal est d'importance vitale pour plusieurs millions de citoyens;
- ATTENDU QUE l'interruption de ce service a un impact considérable et désastreux sur cette population tant sur le plan économique que social;
- ATTENDU QUE le développement vigoureux du transport en commun dans la région de Montréal contribuera de façon importante à l'épanouissement économique et social de la métropole.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

- a) que le gouvernement, en collaboration avec les autorités municipales, prenne les mesures nécessaires pour assurer le financement, le développement et le fonctionnement efficace et fiable du transport en commun dans les grands centres urbains;
- b) que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour prévenir toute interruption du transport en commun dans les grands centres.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE MONTRÉAL

ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE

**DEMANDE DE MISE À JOUR DU RAPPORT DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC
SUR LA PAUVRETÉ DE 1998**

- ATTENDU QUE le rapport du Parti libéral du Québec sur l'État québécois et la pauvreté, communément appelé rapport Ryan, a été rendu public il y a plus de cinq ans, soit en juin 1998;
- ATTENDU QUE ce rapport a reçu des commentaires fort positifs de la part de tous les milieux ayant à faire face aux réalités de la pauvreté et en particulier du milieu communautaire;
- ATTENDU QUE depuis les cinq dernières années le visage de la pauvreté a évolué ;
- ATTENDU QUE le gouvernement libéral rendra public un plan d'action en matière de lutte à la pauvreté;
- ATTENDU QUE la liberté, l'égalité des chances et la justice sociale sont des valeurs fondamentales du Parti libéral du Québec et de la société québécoise;
- ATTENDU QUE le Parti libéral du Québec a une responsabilité importante à assumer face aux orientations du gouvernement;
- ATTENDU QUE le Parti libéral du Québec prône le « sur mesure » plutôt que le « mur à mur » dans l'établissement des programmes gouvernementaux ;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC

- a) de demander au comité exécutif du PLQ de dégager les ressources humaines et financières nécessaires pour remettre à jour les données statistiques et les recommandations du rapport Ryan;
- b) de demander aux auteurs de la mise à jour de chiffrer le coût des recommandations proposées par le rapport;
- c) de déposer le rapport et les recommandations révisés au prochain congrès des membres du PLQ pour discussion et approbation par les instances souveraines du Parti.

**ASSOCIATION LIBÉRALE DE LAVAL-DES-RAPIDES
COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE LAVAL**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 12

MOBILISATION POUR UNE RÉOUVERTURE DE L'USINE PORT-ALFRED D'ABITIBI-CONSOL À LA BAIE ET POUR TROUVER UNE SOLUTION DE REMPLACEMENT À LA FERMETURE ANNONCÉE PAR ALCAN D'UNE SALLE DE CUVE À SON USINE ARVIDA DE JONQUIÈRE

- ATTENDU QU' il s'agit actuellement de 640 emplois d'une part et de 550 emplois d'autre part pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- ATTENDU QUE le chef du Parti libéral du Québec et Premier ministre du Québec, M. Jean Charest, s'est engagé personnellement envers les régions du Québec lors de la dernière campagne électorale;
- ATTENDU QUE l'impact se fait ressentir dans l'ensemble de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et qu'il est immédiat;
- ATTENDU QUE plusieurs entreprises de l'industrie du sciage, de l'industrie des pâtes et papiers et de seconde transformation sont présentes dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean par le biais d'Abitibi-Consolidated;
- ATTENDU QUE la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est déjà grandement affectée par la crise du bois d'œuvre;
- ATTENDU QUE la région n'a pas les moyens de perdre tous ces emplois et les retombées qu'ils engendrent dans l'économie de la région;
- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est responsable des richesses naturelles par l'attribution de la matière ligneuse pour cette usine en particulier et des ententes concernant l'électricité pour ALCAN;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC, EN ATTENDANT LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT QUI SERA PRÉVU PAR LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN, QUE :

- a) le gouvernement du Québec continue à s'impliquer avec le comité de relance de l'Usine Port Alfred, par le biais de la participation de la ministre responsable de la région, Mme Françoise Gauthier;
- b) tous les ministères concernés évaluent toutes les opportunités possibles pour assurer la relance de l'Usine Port-Alfred et l'implantation de solutions de remplacement pour la perte des cuves Söderberg;
- c) le gouvernement du Québec favorise la création d'emplois au Saguenay-Lac-St-Jean dans le secteurs de l'aluminium, du bois et du papier.

**ASSOCIATIONS LIBÉRALES DE ROBERVAL, LAC-SAINT-JEAN,
JONQUIÈRE, CHICOUTIMI, DUBUC**

ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE

**CRÉER UN SECRÉTARIAT D'INFORMATION ET DE COOPÉRATION
SUR LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL**

- ATTENDU QUE le déséquilibre fiscal est une priorité pour le Parti libéral du Québec;
- ATTENDU QUE le déséquilibre fiscal ne peut se corriger qu'avec le leadership du Québec;
- ATTENDU QUE le gouvernement doit confirmer par des actions concrètes le rôle primordial qu'il accorde à la Capitale Nationale;
- ATTENDU QU' une capitale est un centre névralgique pour le déroulement de négociations et de rencontres menées par les principaux acteurs du gouvernement;
- ATTENDU QUE lors de la réunion des premiers ministres à Charlottetown en juillet 2003 un accord est intervenu pour établir, à Québec, un Secrétariat d'information et de coopération sur le déséquilibre fiscal qui agira sous l'égide du Conseil de la Fédération ;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

que le gouvernement du Québec établisse, tel que convenu avec les autres premiers ministres provinciaux, à Québec, un Secrétariat d'information et de coopération sur le déséquilibre fiscal avec le support des autres provinces.

**ASSOCIATIONS LIBÉRALES DE PORTNEUF, LA PELTRIE,
JEAN-TALON, JEAN-LESAGE, CHAUVEAU, CHARLESBOURG,
MONTMORENCY, CHARLEVOIX, TASCHÉREAU, VANIER, LOUIS-HÉBERT
ET COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE QUÉBEC**

ADOPTÉE

ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

- ATTENDU QUE les organismes communautaires sont l'avant-garde nécessaire à la résolution des problèmes sociaux par leur habileté à trouver des solutions rapides, concrètes, innovatrices et adaptées aux problèmes particuliers de la population qu'ils desservent;
- ATTENDU QUE leur action est efficace quand leur autonomie, leur capacité d'innovation et leur rapidité d'adaptation ne sont pas minées par les entraves bureaucratiques;
- ATTENDU QUE le gouvernement actuel, par une gestion centralisée des budgets dévolus à l'action communautaire, tente beaucoup plus de contrôler le milieu communautaire que de collaborer avec lui;
- ATTENDU QUE le gouvernement actuel transfère ses responsabilités sociales vers les organismes communautaires sans leur donner les ressources nécessaires pour les assumer;
- ATTENDU QU' il faut reconnaître à sa juste valeur le rôle essentiel que sont appelés à jouer les organismes communautaires dans le maintien du bien-être de notre société et plus particulièrement dans la lutte à la pauvreté ;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

- a) que le gouvernement libéral reconnaîtra l'action communautaire autonome en respectant une répartition équitable par secteur et par groupe des budgets en maintenant les acquis des organismes financés et de leurs regroupements, et ce, dans le respect de leur autonomie;
- b) qu'il fera appel à l'expertise des organismes communautaires, là où elle est disponible, pour la conception et la mise en œuvre des programmes sociaux ;
- c) qu'il accroîtra et stabilisera le soutien financier de base aux organismes communautaires autonomes reconnus par l'État;
- d) qu'il établira des règles claires et impartiales concernant la reconnaissance des organismes communautaires, les critères de sélection des projets à être subventionnés ainsi que les règles de vérification, d'évaluation et d'imputabilité des organismes qui reçoivent des subventions publiques. Ces règles devront être respectueuses de la liberté d'action et d'innovation des organismes communautaires. La reconnaissance accordée à un organisme communautaire devrait prévaloir pour une période de trois ans, avec possibilité de renouvellement.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE MERCIER
ADOPTÉE

**HABITATION - AUGMENTER L'OFFRE DE LOGEMENTS PRIVÉS
DANS LA RÉGION DE QUÉBEC**

- ATTENDU QUE le taux d'occupation des logements se situait à 99,5 % dans la région de Québec en décembre dernier;
- ATTENDU QUE le marché du logement privé comprenant également le logement de type intergénérationnel est le seul marché de l'habitation dans la région de Québec à ne pas avoir connu d'expansion significative suite à la baisse du taux d'intérêt des dernières années;
- ATTENDU QUE le marché du logement privé de la région de Québec est en relatif déséquilibre dans certains de ses segments en raison d'écart significatifs entre l'offre et la demande;
- ATTENDU QUE ce relatif déséquilibre peut, à terme, créer des situations éprouvantes pour un nombre non négligeable de ménages québécois avec enfants qui méritent considération et respect;
- ATTENDU QUE la situation démographique de la région de Québec conduira à accueillir, au cours des prochaines années, un nombre de plus en plus élevé d'immigrants;
- ATTENDU QUE le logement dit social est une réponse partielle, bureaucratique et coûteuse aux besoins en matière de logements et que le secteur privé est mieux placé pour répondre rapidement à ces besoins et ainsi rééquilibrer l'offre et la demande dans ce marché;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

que le gouvernement du Québec mette en place des mesures fiscales ou autres limitées, temporaires et peu coûteuses visant à augmenter l'offre globale de logements privés dans la région du Québec ou le taux d'occupation est hors de la norme acceptable.

**ASSOCIATIONS LIBÉRALES DE LA PELTRIE, JEAN-TALON,
JEAN-LESAGE, CHAUVEAU, CHARLESBOURG, MONTMORENCY,
CHARLEVOIX, TASCHEREAU, VANIER, LOUIS-HÉBERT
ET COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE QUÉBEC**

ADOPTÉE

MODIFICATIONS AU RÉGIME DES RENTES DU QUÉBEC

- ATTENDU QUE considérant que l'ensemble des travailleurs canadiens sont assujettis aux mêmes conditions de cotisation au Régime de pension du Canada et au Régime des rentes du Québec;
- ATTENDU QUE considérant que l'espérance de vie varie de façon considérable en fonction des diverses catégories socioprofessionnelles;
- ATTENDU QUE considérant qu'une partie significative de la population compte sur les régimes publics pour s'assurer une certaine sécurité financière;
- ATTENDU QUE considérant qu'en l'an 2000 le revenu moyen des hommes de 15 ans et plus était de 33 117 \$ alors que celui des femmes était de 21 286 \$ et que le maximum des revenus de travail sur lesquels il était possible de cotiser au Régime des rentes était de 37 600 \$;
- ATTENDU QUE considérant que les modifications proposées par la Régie des rentes peuvent représenter pour le conjoint survivant dans certaines conditions une différence de plus de 100 000 \$;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

que le gouvernement du Québec prenne les mesures nécessaires pour ne pas pénaliser le conjoint survivant en prenant en considération les situations maritales et familiales, passées et présentes, des individus dans le calcul de la rente du conjoint survivant.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE SOULANGES

ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE

CHOC DÉMOGRAPHIQUE

- ATTENDU QUE le Québec vivra bientôt un immense choc démographique;
- ATTENDU QUE les institutions publiques québécoises ne semblent pas avoir de plan de match visant à prévenir le choc démographique;
- ATTENDU QUE les effets du choc démographique pourraient être extrêmement néfastes pour le Québec s'il est mal préparé à ce défi;
- ATTENDU QUE le Parti libéral du Québec n'a pas encore pris position de façon globale dans ce dossier primordial pour les générations futures;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

qu'il amorce une importante réflexion sur le choc démographique et qu'il mette en place un plan d'action pour prévenir ses effets.

COMMISSION-JEUNESSE

ADOPTÉE

PRÉSERVER LE COURS D'ÉDUCATION ÉCONOMIQUE AU SECONDAIRE

- ATTENDU QUE les jeunes travailleurs ont des droits et qu'il est important pour eux de connaître les normes du travail;
- ATTENDU QUE les jeunes ont besoin de comprendre les notions économiques à la base de notre société (ex. :inflation et chômage);
- ATTENDU QUE le cours d'économie informe les jeunes sur leurs droits et devoirs de consommateurs (ex. : introduction à la L.P.C.);
- ATTENDU QUE les jeunes doivent être sensibilisés à l'importance de l'épargne et des divers services financiers qui s'offrent à eux ;
- ATTENDU QUE outre ceux qui étudieront dans ce domaine, il s'agit du seul cours d'éducation économique auquel les jeunes seront soumis dans leur formation;
- ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation prévoit faire disparaître ce cours et le remplacer par un cours très général « d'initiation à la citoyenneté »;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

que le cours d'éducation économique au secondaire soit maintenu, que son contenu soit bonifié et qu'il ne soit pas fusionné à un autre cours.

COMMISSION-JEUNESSE

ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE

POLITIQUE SUR L'ITINÉRANCE

- ATTENDU QUE les problèmes liés à l'itinérance prennent de l'ampleur sans que la population n'en soit informée;
- ATTENDU QUE le problème d'itinérance est plus fortement répandu à Montréal ;
- ATTENDU QUE la désinstitutionalisation sans l'appui de la communauté des personnes souffrant de problèmes de santé mentale a augmenté le problème de l'itinérance;
- ATTENDU QUE les gens souffrant de problèmes de santé mentale ont des difficultés majeures d'adaptation au rythme de vie et au mode de vie adoptés par la majorité des gens de notre société;
- ATTENDU QUE le manque de ressources au sein des organismes et des établissements qui viennent en aide aux gens qui souffrent de problèmes de santé mentale et d'itinérance;
- ATTENDU QUE les chercheurs s'entendent pour dire qu'au minimum, le tiers du problème d'itinérance se situe chez des personnes souffrant de problèmes de santé mentale;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

que le gouvernement tienne un forum consultatif et non partisan sur l'itinérance, afin de permettre aux intervenants des groupes communautaires, aux experts et aux citoyens intéressés de faire entendre leurs opinions et leurs solutions en matière d'itinérance, en vue de doter le système québécois de santé et de services sociaux d'une véritable politique sur l'itinérance.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE MERCIER

ADOPTÉE

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE INDÉPENDANTE CONCERNANT L'INCINÉRATION DE SOLS CONTAMINÉS À BELLEDUNE

- ATTENDU QUE le Parti libéral du Québec a fait de l'environnement une priorité dans la plate-forme électorale lors de la dernière élection générale;
- ATTENDU QUE le ministre de l'Environnement a reçu un mandat du premier ministre du Québec et chef du PLQ le 29 avril dernier de livrer un plan vert pour la province;
- ATTENDU QUE la compagnie Bennett Environnemental construit actuellement un incinérateur à moins de 20 kilomètres du Québec;
- ATTENDU QUE la Baie des Chaleurs devrait prochainement être désignée membre du club sélect des plus belles baies du monde;
- ATTENDU QUE les Gaspésiennes et Gaspésiens ont fait le choix d'un développement durable pour leur région en misant sur l'agriculture biologique et le récréo-tourisme;
- ATTENDU QUE des rejets toxiques pourraient affecter la santé de la population environnante alors que le gouvernement du Québec a fait de la santé sa première priorité;
- ATTENDU QUE des rejets toxiques pourraient affecter l'eau de la Baie des Chaleurs, se répercutant ainsi sur les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, deux importantes sources d'emplois et de richesses dans la région;
- ATTENDU QUE Environnement Canada a déjà indiqué, en 1984 et 2003, que la rive sud de la Baie des Chaleurs est l'un des secteurs les plus pollués des provinces atlantiques;
- ATTENDU QUE la population de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine n'a été ni formellement consultée, ni même informée de ce projet par les autorités compétentes avant que la construction ne soit autorisée;
- ATTENDU QUE des dizaines de milliers de Gaspésiens ont signé une pétition demandant la réalisation d'une évaluation environnementale indépendante;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

que le gouvernement du Québec fasse les représentations nécessaires auprès des gouvernements fédéral et du Nouveau-Brunswick pour :

- a) qu'ils imposent un moratoire sur la construction de l'usine de Belledune;
- b) qu'ils réalisent une évaluation environnementale indépendante sur la base des effets transfrontaliers de l'incinérateur;
- c) que l'émission du permis d'opération soit conditionnelle aux résultats de l'évaluation environnementale indépendante.

**ASSOCIATIONS LIBÉRALES DE
BONAVENTURE, GASPÉ, ÎLES-DE-LA-MADELEINE ET MATANE**

MESURE D'AIDE POUR LE LOGEMENT

- ATTENDU QUE 3000 familles risquent de se retrouver à la rue si la mesure d'urgence mise en place lors de la crise du logement en 2001, 2002 et 2003 n'est pas reconduite;
- ATTENDU QUE le Québec traverse une crise du logement locatif sans précédent;
- ATTENDU QUE ce sont plus de 790 000 ménages qui ont besoin de l'aide de l'État pour habiter un logement le moins décent;
- ATTENDU QUE le nombre de logements disponibles ou le taux d'inoccupation doit se situer autour de 3% afin que le marché locatif soit en situation d'équilibre;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

- a) que le gouvernement prolonge l'aide financière d'urgence accordée sous forme de supplément au loyer et mise en place lors des 3 dernières crises du logement;
- b) que le gouvernement crée un fonds d'aide d'urgence spécialement dédié à la cause des personnes ayant des problèmes de santé mentale. Ce fonds permettrait de combler, le cas échéant, les arriérés de loyer pour éviter la résiliation du bail et les conséquences qui en découlent;
- c) que le gouvernement réalise un répertoire des terrains et des édifices appartenant aux différents paliers de gouvernement ainsi qu'aux organismes publics. Si ces derniers ont l'intention de se départir d'immeubles ou de terrains, ils devront être réservés en priorité à la réalisation de logements sociaux;
- d) que le gouvernement exige des promoteurs recevant des fonds publics de réserver des nouvelles unités en logement locatif dont le nombre serait équivalent au pourcentage de la subvention reçue pour la réalisation du projet immobilier;
- e) que le gouvernement rende publiques les subventions accordées aux propriétaires pour la rénovation ou la démolition des hangars.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES PERSONNES ÂGÉES

- ATTENDU QUE le Parti libéral du Québec a fait de la santé sa première priorité pendant la campagne électorale et que le gouvernement du Québec concrétise présentement cet engagement électoral;
- ATTENDU QUE les orientations antérieures nécessitaient des constructions nouvelles, les argents disponibles devraient être utilisés à maintenir les constructions existantes;
- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec procède présentement à une importante réorganisation dans le réseau de la santé et que celle-ci a pour but de recentrer prioritairement les actions du personnel médical sur le patient;
- ATTENDU QUE les personnes âgées sont très importantes pour la société québécoise;
- ATTENDU QUE les personnes âgées sont très attachées à leur milieu et qu'un changement de milieu de vie affecte souvent leur santé;
- ATTENDU QUE de plus en plus les familles devront être impliquées dans le bien-être de leurs parents;
- ATTENDU QUE le gouvernement doit faciliter et soutenir l'implication et le support des proches envers les personnes âgées;
- ATTENDU QUE l'action bénévole sera indispensable pour le bien-être des personnes âgées et de leurs proches et que sa présence accrue dans nos centres d'hébergement témoigne d'un intérêt marqué pour les aînés;
- ATTENDU QUE dans nos comtés ruraux ont vit l'exode des travailleurs, en fermant les centres d'hébergement on accentue les problèmes socio-économiques des régions;
- ATTENDU QUE les personnes âgées ont le droit de vivre dans la sécurité, la dignité, le respect et la liberté;
- ATTENDU QUE suite à des recommandations de régies régionales, des fermetures de centres d'hébergement sont imminentes;

ATTENDU QUE le réseau de la santé doit s'adapter aux personnes et non le contraire et considérant le vieillissement de la population, les besoins iront en s'accroissant.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

- a) que le gouvernement du Québec réaffirme aux personnes âgées que leurs conditions de vie sont importantes et qu'il fera tout en son pouvoir pour maintenir leur qualité de vie dans leur milieu respectif sans diminuer le nombre de lits.
- b) que des demandes soient adressées au ministre de la Santé pour que soient prises dans les prochains mois, voire dans les prochaines semaines, des mesures pour rehausser le taux de prestation des services dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée;
- c) que ces mesures permettent de vérifier d'une façon ponctuelle le respect des balises qui auront été établies et que le ministère s'assure, par tous les moyens possibles, que les ressources humaines et financières correspondent aux besoins et attentes des personnes qui requièrent de tels services.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE LOTBINIÈRE

ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES

- ATTENDU QUE selon les prévisions d'Emploi-Québec, il y aura plus de 640 000 emplois disponibles au Québec au cours des cinq prochaines années et qu'un fort pourcentage exigera une formation professionnelle ou technique;
- ATTENDU QUE pour répondre à ces besoins divers et variés, il faut permettre aux jeunes ayant réussis les exigences de formation dans des cours de niveau collégial d'être reconnus par les employeurs prospectifs sur le marché du travail;
- ATTENDU QUE pour ce faire, il est nécessaire de multiplier les voies de qualification sans toutefois multiplier les programmes;
- ATTENDU QUE les étudiants des cégeps en formation continue peuvent se voir décerner des attestations d'études collégiales sans avoir complété un diplôme d'études collégiales (DEC), mais que des étudiants en formation régulière qui n'auraient pas complété leur DEC, même par un ou deux cours, ne peuvent pas recevoir d'attestation de leurs études post-secondaires ;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

dans le cadre du forum sur l'avenir de l'enseignement collégial, le Ministère de l'Éducation envisage que les collèges soient autorisés à décerner des attestations d'études collégiales aux étudiants en formation régulière comme à ceux en formation continue, tout en s'assurant que la formule de financement soit adaptée de manière appropriée.

**ASSOCIATION LIBÉRALE DE LAVAL-DES-RAPIDES
COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE LAVAL**

PRESTATION POUR COMPASSION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

- ATTENDU QUE le programme fédéral prévoyant des prestations de compassion est clairement une intrusion dans les champs de compétences des provinces et que cela contrevient à l'entente sur l'Union Sociale que le Québec n'a pas ratifié;
- ATTENDU QUE le gouvernement fédéral profite du déséquilibre fiscal pour élargir ses champs de compétences et que cela contrevient de façon flagrante à l'esprit fédératif;
- ATTENDU QUE par cette mesure, le gouvernement fédéral tente d'élargir sa compétence en matière d'assurance-emploi;
- ATTENDU QUE le programme fédéral est restrictif et ne s'applique qu'aux citoyens ayant droit à des prestations d'assurance-emploi;
- ATTENDU QUE le Québec n'est pas contre une mesure visant à faciliter la conciliation travail-famille mais que le Québec est convaincu que cela ne s'inscrit pas dans la compétence fédérale en matière d'assurance-emploi;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

que le gouvernement du Parti libéral du Québec dénonce cette intrusion fédérale dans les compétences des provinces et poursuive sa bataille pour régler le déséquilibre fiscal. Et que lorsqu'il aura les ressources financières nécessaires, il mette sur pied un programme de prestations de compassion mieux adapté à la réalité québécoise.

COMMISSION-JEUNESSE

SOINS À DOMICILE

- ATTENDU QUE la population au Québec est vieillissante;
- ATTENDU QUE la population active (payeurs d'impôt) diminuera de plus en plus par rapport à la population passive (entre autres, les retraités);
- ATTENDU QUE le Québec accuse un retard par rapport aux autres provinces canadiennes en matière de soins à domicile;
- ATTENDU QUE les coûts en soins à domicile sont nettement plus économiques que pour l'hébergement;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

que les soins à domicile soient une pierre angulaire dans l'organisation des services de santé et des services sociaux.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE MONT-ROYAL

**DEMANDE DE CESSION DE TERRAINS EN BORDURE
DES AUTOROUTES DU QUÉBEC**

- ATTENDU QUE les terrains inutilisés en bordure des autoroutes ne sont pas propices à l'agriculture compte tenu de leurs superficies;
- ATTENDU QUE les terrains en bordure des autoroutes sont des endroits propices pour le développement économique et industriel des régions;
- ATTENDU QUE l'utilisation propice de ces terrains serait être bénéfique pour la diversification économique des milieux ruraux et les régions du Québec et cela sans nuire à l'agriculture;
- ATTENDU QUE les municipalités, avec la vaste décentralisation entreprise par le gouvernement du Québec, pourraient être les maîtres d'œuvres de ce développement économique ;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

- a) que le gouvernement du Québec cède les terrains excédentaires en bordure des autoroutes du Québec aux municipalités qui en font la demande;
- b) que la Commission de la protection du territoire agricole du Québec procède, sur la recommandation du gouvernement du Québec, au dézonage desdits terrains cédés aux municipalités;
- c) Que ces terrains servent au développement économique et industriel ainsi qu'à la diversification de l'économie des régions.

**ASSOCIATIONS LIBÉRALES DE MASKINONGÉ,
LAVIOLETTE, TROIS-RIVIÈRES, CHAMPLAIN ET SAINT-MAURICE**

SUPPORT FINANCIER AUX PRODUCTEURS DE BOVINS

- ATTENDU QUE les producteurs de bovins ont été durement touchés suite à la découverte d'un cas de E.S.B. (vache folle) en mai dernier et que la situation ne risque pas de s'améliorer avec les cas récents retrouvés aux USA;
- ATTENDU QUE cette situation constitue une catastrophe pour les producteurs de bovins qui ne peuvent exporter la catégorie vache de réforme, la frontière américaine étant fermée à l'importation;
- ATTENDU QUE les gouvernements canadien et québécois ont mis en place des mesures pour supporter, en partie, les producteurs de bovins;
- ATTENDU QUE ces mesures de soutien ne prévoient aucun support pour la catégorie de la vache de réforme;
- ATTENDU QUE la situation des producteurs de bovins de la région Abitibi-Témiscamingue est d'autant plus critique que près de 75% des producteurs vivent exclusivement de cette production, ce qui représente de loin le plus haut taux au Québec;
- ATTENDU QUE les gouvernements supportent les citoyens et les régions en cas de sinistres naturels (inondation, verglas, feux majeurs, etc.).

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

- a) de demander à la ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de déposer d'urgence une stratégie d'aide financière pour la vache de réforme;
- b) de favoriser la mise en place d'un réseau d'abattage de bovins pour fournir le marché québécois avec le bœuf produit au Québec;
- c) d'élaborer et déposer une politique pour l'approvisionnement des réseaux institutionnels (prisons, hôpitaux, etc.) avec la viande bovine provenant du Québec.

**ASSOCIATIONS LIBÉRALES DE
ROUYN-NORANDA-TÉMISCAMINGUE, ABITIBI-EST ET ABITIBI-OUEST**

HARMONISATION DES MESURES D'AIDE À LA FAMILLE

- ATTENDU QUE les programmes Apport, Allocation logement et Allocation familiale offrent une aide financière d'appoint aux personnes à faibles revenus;
- ATTENDU QUE ces programmes ont des critères d'admission semblables;
- ATTENDU QUE ces programmes ont des barèmes d'allocation différents et que la base de revenu diffère d'un programme à l'autre;
- ATTENDU QUE plusieurs ministères ont des programmes d'aide aux personnes démunies mais utilisent des barèmes différents ;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

- a) que le gouvernement libéral veille à harmoniser ces programmes dans le but de maximiser les avantages pour les personnes à faibles revenus;
- b) que le gouvernement libéral mette en place une grille de barème commune à chaque ministère;
- c) que la part de l'employeur, payée en supplément du salaire, soit exclue du calcul du revenu d'admissibilité.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE MERCIER

CRÉATION D'UN MINISTÈRE DE L'EAU

- ATTENDU QUE l'abondance et la qualité de l'eau dont dispose le Québec;
- ATTENDU QUE l'importance d'assurer un développement rationnel de cette richesse naturelle qu'on peut qualifier « d'or bleu »;
- ATTENDU QUE l'intérêt marqué de la région de l'Abitibi-Témiscamingue pour la gouverne et le maintien de la qualité de son eau et particulièrement de son eau souterraine (Eskers);
- ATTENDU QUE l'importance des enjeux économiques et de santé publique entourant la production d'eau de qualité en usine de même que l'assainissement des eaux de rejets;
- ATTENDU QUE la demande croissante générée par la pénurie d'eau potable de qualité dans plusieurs états américains et dans le monde en général;
- ATTENDU QUE l'effet non négligeable sur la création d'emplois en région que pourrait constituer la recherche de nouvelles sources d'eau souterraines en vue de la gestion et de la mise en marché de cette ressource naturelle;
- ATTENDU QUE les nombreux projets de renversement des cours d'eau dont celui des rivières de l'Abitibi-Témiscamingue;
- ATTENDU QUE la dynamique entourant la production déjà soumise d'électricité;
- ATTENDU QUE la volonté exprimée dans le programme du Parti libéral du Québec de décentraliser vers les régions;
- ATTENDU QUE la gestion de cette ressource naturelle relève d'au moins trois ministères;
- ATTENDU QUE la nécessité d'intégrer la gestion de cette ressource naturelle;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC

- a) de créer un ministère de l'eau;

- b) d'établir la direction de ce ministère et les emplois qui s'y rattachent en Abitibi-Témiscamingue en vue de veiller au respect de la réglementation applicable à cette richesse naturelle, d'assurer le contrôle de son exploitation et de favoriser la mise sur pied de laboratoires de recherche.

**ASSOCIATIONS LIBÉRALES DE
ROUYN-NORANDA-TÉMISCAMINGUE, ABITIBI-EST et ABITIBI-OUEST**

**DOTER LE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN D'UN SERVICE
AMBULANCIER AUTONOME**

- ATTENDU QUE les appels sur l'assignation du service ambulancier sont stationnés à Québec;
- ATTENDU QU' il est anormal que l'assignation des ambulances soit faite à partir d'un centre situé à plus de 300 kilomètres du lieu réel des opérations;
- ATTENDU QUE le Parti libéral du Québec s'est fermement engagé à donner des outils de fonctionnement aux régions du Québec.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

que le gouvernement du Québec dote la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean d'une station moderne et opérationnelle des divers services ambulanciers sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

**ASSOCIATIONS LIBÉRALES DE ROBERVAL,
LAC-ST-JEAN, JONQUIÈRE, CHICOUTIMI, DUBUC**

VOLET RÉGIONAL AUX COURS D'HISTOIRE SECONDAIRE

- ATTENDU QUE le Parti libéral du Québec a placé au cœur de son programme, la nécessité de renforcer les régions du Québec;
- ATTENDU QUE le développement régional doit s'étendre au-delà de l'économie;
- ATTENDU QUE l'identité régionale doit être accrue;
- ATTENDU QUE d'importantes notions d'histoire sont inculquées aux jeunes au secondaire dans le cadre des cours d'histoire;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

que le gouvernement du Parti libéral du Québec que les enseignants soient sensibilisés à intégrer un contenu régional dans les cours d'histoire du Québec au secondaire 4.

COMMISSION-JEUNESSE

ALIMENTATION SCOLAIRE

- ATTENDU QUE le gouvernement du Parti libéral s'est engagé à faire de la santé sa première priorité, s'est engagé en campagne électorale à développer de saines habitudes de vie chez les jeunes;
- ATTENDU QUE la santé ne se limite pas à la gestion des hôpitaux, des CLSC etc, et que la prévention doit être au cœur d'une stratégie globale en matière de santé;
- ATTENDU QUE plusieurs études démontrent l'augmentation de la sédentarité chez les jeunes et de l'obésité;
- ATTENDU QUE les compagnies de boissons gazeuses ont annoncé dernièrement qu'elles arrêteraient la vente de boissons autres que du jus et de l'eau dans les écoles primaires;
- ATTENDU QUE le gouvernement de l'Ontario va interdire les aliments malsains et les boissons gazeuses dans toutes les écoles;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

- a) que le gouvernement du Parti libéral du Québec interdise la vente, par les cafétérias, d'aliments malsains et de boissons gazeuses à l'intérieur des établissements d'enseignement de niveaux primaire et secondaire.
- b) que le gouvernement du Parti libéral du Québec mette sur pied, dès la petite enfance, dans les services de garde, mais également au primaire et au secondaire, un programme d'éducation partout sur la sécurité alimentaire de la ferme à la table.

**DEMANDE DE TRANSFERT DES DROITS
POUR LE QUAI DE LA MALBAIE**

- ATTENDU QU' un processus de cession des droits sur le quai de Pointe-au-Pic entre le ministère fédéral des Transports et la municipalité de La Malbaie est actuellement en cours;
- ATTENDU QUE le processus de cessation des droits est en cours depuis plusieurs années déjà et que ce dossier traîne depuis trop longtemps;
- ATTENDU QU' un décret existe depuis 1997 autorisant le gouvernement du Québec à travailler de concert avec le gouvernement fédéral afin de procéder au transfert des droits;
- ATTENDU QU' aucune somme n'est exigée de la part du gouvernement du Québec dans ce transfert;
- ATTENDU QUE ce transfert des droits représente des retombées importantes pour la municipalité de La Malbaie et toute la région de Charlevoix;
- ATTENDU QU' il faut que ce transfert soit effectif pour la prochaine saison estivale;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC:

- a) le gouvernement du Québec fasse tout en son pouvoir pour s'assurer que le transfert des droits sur le quai de La Malbaie se fasse avant le début de la prochaine saison touristique en 2004;
- b) que le gouvernement du Québec demande au ministre des Transports d'inclure au sein du comité de travail un membre de la région de Charlevoix, en l'occurrence, le maire de La Malbaie;
- c) qu'une attention particulière soit apportée à tout autre cession de quai qui pourrait avoir cours dans Charlevoix pour qu'elle se réalise dans un délai d'un an.

**ACCORDER UN RÔLE PRIORITAIRE À LA RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
DANS L'EXPLOITATION DE L'INDUSTRIE MINIÈRE**

- ATTENDU QUE l'Abitibi-Témiscamingue est l'une des plus importantes régions minières du Québec;
- ATTENDU QUE l'ensemble des redevances et des revenus de taxation perçus par le gouvernement du Québec sur l'exploitation des ressources minérales provient des régions-ressources;
- ATTENDU QUE la grande majorité des effectifs du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs - Secteur mines (MRNFP-Mines) est concentrée à Québec et à Montréal;
- ATTENDU QUE la formation professionnelle dans le secteur minier est dispensée par la commission scolaire de l'Or et des Bois de Val-d'Or;
- ATTENDU QUE le cégep de l'Abitibi-Témiscamingue dispense la formation en technologie minérale;
- ATTENDU QUE la formation universitaire en génie minier est dispensée à Québec et Montréal;
- ATTENDU QUE l'ensemble de la R & D dans l'industrie minérale est concentré à Québec et à Montréal;
- ATTENDU QUE l'ensemble des retombées économiques de l'industrie minérale du Québec échappe aux régions minières productrices;
- ATTENDU QUE les recommandations favorables de la Commission d'étude sur la maximisation des retombées de l'exploitation des ressources naturelles;
- ATTENDU QUE suite à la décision du gouvernement ontarien de déplacer le ministère des Mines de Toronto à Sudbury et de supporter la formation et l'implantation de la R & D minière à l'université Laurentien, Sudbury est devenue le centre minier le plus important du Canada ;
- ATTENDU QUE suite à la volonté politique du gouvernement ontarien, Sudbury est un modèle de réussite de développement des régions.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

- a) qu'il déclare l'Abitibi-Témiscamingue le pôle d'excellence minier du Québec;
- b) qu'il déplace en Abitibi-Témiscamingue l'ensemble des opérations et des effectifs du MRNFP-Mines;
- c) de transférer en Abitibi-Témiscamingue la formation universitaire en génie minier;
- d) de transférer en Abitibi-Témiscamingue les activités du R & D reliées à l'exploration et l'exploitation minières au Québec.

**ASSOCIATIONS LIBÉRALES DE
ROUYN-NORANDA-TÉMISCAMINGUE, ABITIBI-EST et ABITIBI-OUEST**

PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE DU VALLON

- ATTENDU QUE le parachèvement de l'autoroute Du Vallon jusqu'au boulevard Bastien, sous forme de boulevard urbain, contribuera à désengorger la circulation et permettra de compléter le réseau routier de la Capitale;
- ATTENDU QUE la situation actuelle impose une pression sur les infrastructures routières urbaines situées dans la couronne nord de la région de Québec créant ainsi leur usure prématurée;
- ATTENDU QUE les terrains nécessaires à la réalisation du projet font déjà l'objet d'une réserve depuis plus de 30 ans;
- ATTENDU QUE la réduction de la distance parcourue ainsi que du temps d'attente permettront de réduire les émissions polluantes dont les gaz à effet de serre;
- ATTENDU QUE les citoyens de la couronne nord de la région de Québec réclament depuis les années 70 la réalisation de ce projet;
- ATTENDU QUE la population de la couronne nord a connu une forte augmentation durant cette période d'attente et s'élève maintenant à près de 100 000 personnes;
- ATTENDU QUE l'équipe libérale de la région de Québec a fait de ce projet une «priorité régionale» durant la dernière campagne électorale.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

que le gouvernement libéral fasse en sorte que les travaux de parachèvement de l'autoroute Du Vallon jusqu'au boulevard Bastien débutent dans le cadre du présent mandat, et ce, tout en respectant le processus d'évaluation environnementale.

**ASSOCIATIONS LIBÉRALES DE LA PELTRIE, JEAN-TALON, JEAN-LESAGE,
CHAUVEAU, CHARLESBOURG, MONTMORENCY, CHARLEVOIX, TASCHEREAU, VANIER,
LOUIS-HÉBERT ET COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE QUÉBEC**

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA ROUTE 389

- ATTENDU QUE la route 389 reliant le Québec à Terre-Neuve prend naissance à Baie-Comeau sur la Côte-Nord et rejoint la route 500 à Labrador City qui a subi d'importantes améliorations dernièrement;
- ATTENDU QUE 227 accidents ont eu lieu entre 1998 et 2002 sur la route 389, dont 125 causant la mort ou des blessures graves et que le nombre d'accidents ne fait que croître;
- ATTENDU QUE la circulation touristique et commerciale a augmenté de façon importante depuis 10 ans;
- ATTENDU QUE le Labrador fournit au Québec un apport économique prometteur;
- ATTENDU QU' un coroner, en 2001, a fait des recommandations pour apporter des améliorations à la route 389 et que ce même coroner est appuyé par la RRSSS de la Côte-Nord, de la Sûreté du Québec, des MRC de la Haute Côte-Nord et de Manicouagan et de la table transport de la Côte-Nord;
- ATTENDU QU' un immense potentiel pour développer des projets écotouristiques, minier (marbre, granit et métaux précieux), forestiers, des projets hydroélectriques majeurs de Terre-Neuve existe;
- ATTENDU QU' une coalition existe entre le Québec et Terre-Neuve (coalition 389-500) et qu'en conséquence, il existe une volonté de la part de cette province pour se relier au réseau routier québécois;
- ATTENDU QUE Le réseau routier québécois n'est pas complet;
- ATTENDU QUE plusieurs intervenants socioéconomiques de la Côte-Nord ont la volonté de faire avancer ce dossier.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

- a) le gouvernement du Québec reconnaisse la route 389 comme une route interprovinciale;

- b) le gouvernement du Québec priorise l'amélioration de la route 389 dans sa programmation des travaux routiers sur la Côte-Nord.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE RENÉ-LÉVESQUE

SUPPORT À L'INDUSTRIE MINÉRALE DU QUÉBEC

- ATTENDU QU'** avec des livraisons globales annuelles de 18 G \$ et 50 000 emplois directs, le maintien de l'industrie minière et de première transformation des métaux constitue un enjeu significatif pour le développement économique du Québec;
- ATTENDU QUE** le secteur minier offre également un potentiel exceptionnel pour favoriser l'occupation du territoire québécois ainsi que le développement durable de ses régions et des communautés autochtones;
- ATTENDU QUE** la découverte de riches gisements de cuivre et de zinc dans le Nord-Ouest québécois a donné naissance à la compagnie Noranda et à la Fonderie de cuivre Horne, à Rouyn-Noranda, ainsi que celle d'affineries de cuivre et de zinc dans la région de Montréal;
- ATTENDU QUE** le niveau des réserves de métaux usuels est si faible que l'approvisionnement de concentré de cuivre à la Fonderie Horne, en provenance du Nord-Ouest québécois, pourrait disparaître d'ici 2007, menaçant ainsi cette industrie intégrée;
- ATTENDU QUE** l'exploration minière joue un rôle vital et que la nécessité de découvrir de nouveaux gisements, autant dans les métaux usuels que précieux, est un défi urgent à relever pour l'industrie minière québécoise.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

- a) que le ministre des Finances du Québec assure le maintien du régime des actions accréditives et du crédit d'impôt relatif aux ressources pour une période ininterrompue de cinq (5) ans et qu'il prolonge jusqu'au 28 février la période d'admissibilité pour l'achat d'actions accréditives;
- c) que le MRNFP-Mines appuie et participe à la création d'un groupe de travail chargé d'étudier la possibilité de mettre en place un fonds mutuel d'investissement minier québécois;
- d) qu'une part substantielle de l'enveloppe budgétaire annuelle du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs – Secteur mines (MRNFP-Mines) soit dédiée, annuellement pour les cinq (5) prochaines années, spécifiquement à l'acquisition de nouvelles données de géophysique aéroportée, de géochimie et de till, afin de générer de nouvelles cibles pour l'exploration;
- d) que le MRNFP-Mines procure, à un organisme indépendant, un soutien financier minimal pour le financement direct des travaux des prospecteurs, afin de maintenir l'expertise qu'ont développée ceux-ci et leur capacité à générer des cibles d'exploration;

- e) que le MRNFP-Mines, de concert avec les intervenants privés de l'industrie minière, mette sur pied un « Plan cuivre » pour le Québec afin de favoriser la découverte de nouveaux gisements de métaux usuels et d'ainsi pallier au manque de concentré de cuivre dans le Nord-Ouest québécois et de consolider les activités des fonderies de cuivre et de zinc de Rouyn-Noranda et de Montréal;
- f) que dans le cadre du processus d'évaluation du mandat et du rôle de la SGF, le gouvernement du Québec préserve l'intégralité des activités de la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM) et lui assure un financement apte au maintien de ses activités et à sa participation au Plan cuivre;
- g) que le gouvernement du Québec, par l'entremise du MRNFP-Mines, entreprenne des démarches pour la conclusion d'une entente quinquennale Canada / Québec sur le support à la R & D et à l'exploration minière et sur la réalisation d'activités ciblées pouvant mener à des résultats probants à court et moyen terme (plan cuivre, forages profonds, levés géoscientifiques régionaux, aide aux prospecteurs).

**ASSOCIATIONS LIBÉRALES DE
ROUYN-NORANDA-TÉMISCAMINGUE, ABITIBI-EST et ABITIBI-OUEST**

PROLONGEMENT DE LA ROUTE 138 JUSQU'À BONNE-ESPÉRANCE

- ATTENDU QUE les communautés de la Basse Côte-Nord entre Kegaska et Blanc-Sablon sont enclavées en n'étant pas reliées au réseau routier québécois ;
- ATTENDU QUE cet isolement nuit à leur développement économique et à celui de l'ensemble du Québec ;
- ATTENDU QUE le gouvernement de Terre-Neuve a entrepris de construire une route entre Red Bay et Cartwright et que la réalisation du prolongement de la route 138 permettrait de désenclaver les communautés du littoral du Labrador ;
- ATTENDU QUE la réalisation du projet permettrait d'ouvrir une nouvelle route vers le Québec pour les habitants du sud de l'île de Terre-Neuve, via la traverse Sainte-Barbe-Blanc-Sablon et la province de Québec, ce qui aurait pour conséquence de créer de l'activité économique sur la Basse Côte-Nord ;
- ATTENDU QU' il s'agit d'un projet interprovincial et que la participation du gouvernement du Canada est probable ;
- ATTENDU QUE le Parti libéral du Québec s'est fermement engagé envers les régions du Québec lors de la dernière campagne électorale;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC:

Que le gouvernement du Québec réalise les première étapes, en partenariat avec le gouvernement fédéral, du prolongement de la route 138 jusqu'à Bonne-Espérance au cours du présent mandat.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE DUPLESSIS

**PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 20 ENTRE CACOUNA ET LE BIC,
SAINTE-LUCE ET MONT-JOLI**

- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a la responsabilité de garantir des conditions minimales de développement à ses régions;
- ATTENDU QUE des infrastructures de communication adéquates représentent des conditions minimales de développement pour une région;
- ATTENDU QUE la réalisation des tronçons de l'autoroute 20 représenterait un levier économique important pour le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie;
- ATTENDU QU' une volonté importante du milieu existe pour le prolongement de la 20 entre Cacouna et le Bic et entre Sainte-Luce et Mont-Joli;
- ATTENDU QUE le dossier du prolongement de l'autoroute 20 traîne depuis des années;
- ATTENDU QUE le Parti libéral du Québec s'est fermement engagé envers les régions du Québec lors de la dernière campagne électorale;
- ATTENDU QUE le prolongement de l'autoroute 20 représente l'une des clés du retour complet d'atterrissage aux instruments à l'aéroport de Mont-Joli, infrastructure régionale importante dans la région de Rimouski ;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC:

- a) que le gouvernement dépose à la population son échéancier pour la construction des tronçons de l'autoroute 20;
- b) que le gouvernement du Québec réalise le prolongement de l'autoroute 20 à une voie entre Cacouna et le Bic et Sainte-Luce et Mont-Joli.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE RIMOUSKI

GÉRER L'ÉLECTRICITÉ PRODUITE AU NUNAVIK

- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a signé avec les communautés Inuit du Nunavik l'entente de partenariat SANARQRUTIK sur le développement du potentiel hydroélectrique du Nunavik;
- ATTENDU QUE les études de faisabilité pourraient résulter en la réalisation de projets majeurs de développement hydroélectrique d'une capacité pouvant atteindre 7,200 Mégawatts au Nunavik;
- ATTENDU QUE la Société d'état Hydro-Québec consacrera 50 millions de dollars à la réalisation d'études économiques, techniques et environnementales afin d'évaluer ce potentiel énergétique et sa mise en valeur;
- ATTENDU QU' Hydro-Québec a créé la division Hydro-Québec Production et a reconnu l'Abitibi-Témiscamingue comme un pôle de production d'énergie responsable de la gestion des digues et centrales sur le territoire de la Baie-James;
- ATTENDU QU' Hydro-Québec région La-Grande-Rivière - Direction Production a son bureau chef à Rouyn-Noranda en Abitibi-Témiscamingue;
- ATTENDU QUE cette direction s'assure de la gestion, de l'exploitation, de la maintenance et de la réhabilitation des centrales, barrages et digues sur le territoire de la Baie-James;
- ATTENDU QUE cette direction fournit le support technique, l'ingénierie de maintenance, la gestion du transport aérien de même que toute la gestion environnementale sur le territoire Baie-James relié aux barrages, centrales et digues;
- ATTENDU QUE cette direction gère plus de 55 % de l'énergie produite au Québec;
- ATTENDU QUE la Direction Production possède les compétences requises et nécessaires à la gestion des ressources humaines travaillant sur le territoire de la Baie-James;
- ATTENDU QUE la Direction Production possède déjà du personnel professionnel et compétent qui travaille avec les communautés autochtones et qui est reconnu par ses pairs dans le Grand-Nord québécois ;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

- a) que l'Abitibi-Témiscamingue soit responsable de la gestion, de l'exploitation et de la maintenance des futures installations hydroélectriques ou autres sur le territoire du Nunavik;
- b) que l'Abitibi-Témiscamingue dispose le plus tôt possible des ressources financières, humaines, matérielles et autres pour l'accomplissement de ces nouvelles responsabilités et pour assurer le bon fonctionnement de ces installations;
- c) que la Direction Production soit responsable, à partir de l'Abitibi-Témiscamingue, de la flotte aérienne pour le transport du personnel vers le Nunavik;
- d) que la Direction Production en Abitibi-Témiscamingue soit responsable des projets majeurs de développement hydroélectrique.

**ASSOCIATIONS LIBÉRALES DE
ROUYN-NORANDA-TÉMISCAMINGUE, ABITIBI EST et ABITIBI-OUEST**

**INTERDICTION DES MOTONEIGES DANS LES PARCS NATIONAUX DU QUÉBEC,
LES AIRES PROTÉGÉES ET SUR LE PARC LINÉAIRE DU PETIT TRAIN DU NORD**

- ATTENDU QUE des sentiers de motoneiges traversent le secteur nord du Parc du Mont-Orford, du Mont-Tremblant, des Monts-Valin, ainsi que le parc linéaire du Petit-Train-du-Nord dans les Laurentides;
- ATTENDU QUE la « Politique sur les parcs » interdit au Québec la présence de sentiers de motoneiges dans un parc;
- ATTENDU QUE le ministre de l'Environnement, M. Thomas Mulcair, a refusé de parrainer le décret pour assurer à hauteur de six millions de dollars les MRC et les villes qui ont l'obligation d'assurer la piste pour les motoneiges du Petit-Train-du-Nord en cas de poursuites civiles contre les motoneigistes qui la fréquentent;
- ATTENDU QUE les assureurs privés refusent désormais d'assurer les villes et les MRC, pour ce qui concerne l'utilisation de la motoneige, de peur que le recours collectif coûte très cher;
- ATTENDU QUE la collectivité québécoise n'a pas à prendre le risque de financer une éventuelle poursuite, tel un recours collectif, dont la réclamation civile totale dépasse désormais les 42 millions de dollars, alors que notre gouvernement se trouve dans une situation financière difficile;
- ATTENDU QUE la motoneige est une activité incompatible avec les mandats et la mission des 22 parcs du Québec, étant le véhicule motorisé le plus polluant, une motoneige émet en cinq heures l'équivalent des rejets d'une voiture pendant un an;
- ATTENDU QUE l'accessibilité aux parcs et aux aires protégées doit passer par des activités douces (le ski de randonnée, la raquette, la randonnée pédestre, le canot, etc.) respectueuses des écosystèmes afin d'assurer le maintien de la diversité biologique;
- ATTENDU QUE les gains technologiques des récentes années ont été annulés par la course à la puissance des moteurs, notamment par l'ajout de turbocompresseurs, si bien que les nouvelles motoneiges 2004 polluent davantage que les modèles 2002, selon des tests effectués récemment par l'Agence de la Protection de l'Environnement des États-Unis (EPA);

- ATTENDU QU' il ne faut pas «subventionner ou soutenir», d'aucune façon l'utilisation de la motoneige, une activité excessivement énergivore, si on souhaite vraiment atteindre, comme on s'est engagé de le faire, les objectifs du Protocole de Kyoto;
- ATTENDU QUE l'ex-ministre responsable des parcs québécois, Richard Legendre, reconnaissait en décembre 2002, que la motoneige ne faisait pas partie de l'écotourisme, un créneau de l'industrie touristique en pleine expansion à l'échelle internationale;
- ATTENDU QUE chez nos voisins américains, le juge Emmett Sullivan, de la cour fédérale, vient d'émettre une ordonnance enjoignant à l'administration Bush de remettre en vigueur l'interdiction des motoneiges dans les parcs nationaux Yellowstone et Grand Teton, cette ordonnance aura pour effet d'obliger l'interdiction de toutes les motoneiges dans ces parcs, et ce, à compter de l'hiver prochain (2004-2005);
- ATTENDU QUE la motoneige représente une activité excessivement bruyante, notamment pour les riverains du Parc linéaire du Petit Train du Nord, qui habitent à moins de 30 mètres de ce sentier;
- ATTENDU QUE l'accessibilité à un parc national, une aire protégée et tout autre écosystème forestier exceptionnel doit être limitée ou restreinte en raison de sa fragilité et/ou de sa superficie.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

de réclamer de notre gouvernement libéral, d'interdire dans les plus brefs délais, l'utilisation des motoneiges sur le parc linéaire du Petit-Train-du-Nord, ainsi que de demander au ministre délégué à la Forêt à la Faune et aux Parcs, M. Pierre Corbeil, que dès la fin de la saison hivernale, soit au printemps 2004, qu'il en fasse autant à l'intérieur de tous les parcs québécois (prenant exemple sur la décision récente pour le Parc-des-Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie), afin de permettre l'accès aux seules activités respectueuses de l'écotourisme, telles le ski de fond, la raquette, et la randonnée pédestre, etc.

JEAN-GUY DÉPÔT, MEMBRE

PROJET DE RÉSOLUTION 42

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA SPÉCIFICITÉ DE CHARLEVOIX

- ATTENDU QUE le Parti libéral du Québec a toujours prononcé un discours pour reconnaître la spécificité de chaque région avant et pendant la dernière campagne électorale;
- ATTENDU QUE la région de Charlevoix possède une identité propre, distincte de la région de la Capitale Nationale;
- ATTENDU QUE Charlevoix est déjà reconnue comme région touristique au Québec;
- ATTENDU QUE Charlevoix doit bénéficier du projet de loi 34 au même titre que la Côte-Nord ou le Saguenay-Lac-St-Jean;
- ATTENDU QUE selon le projet de loi des ministres, les élus de Charlevoix participeraient aux débats de la CRÉ de la Capitale Nationale;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

que le gouvernement du Québec considère Charlevoix comme une région distincte et qu'il crée une conférence régionale des élus pour les élus de Charlevoix.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE CHARLEVOIX

VIABILITÉ ÉCONOMIQUE DU ZOO ET DE L'AQUARIUM DU QUÉBEC

- ATTENDU QUE le zoo et l'aquarium de Québec représentent une composante importante de l'offre récréotouristique de la région de Québec et contribuent ainsi à son développement économique;
- ATTENDU QUE que le zoo de Québec et, dans une moindre mesure, l'aquarium ne sont pas rentables sous leur forme actuelle à cause d'un plan d'affaires irréaliste des visites et une vocation inadéquate;
- ATTENDU QUE le précédent gouvernement avait refusé, pour des raisons purement politiques, la participation financière du gouvernement fédéral au financement des nouveaux équipements pour la relance des deux sites ;
- ATTENDU QUE d'importants investissements ont été réalisés par le gouvernement du Québec depuis 2000 pour la relance de ces deux attractions et que leur fermeture représenterait un gaspillage important des fonds publics;
- ATTENDU QUE les problèmes actuels découlent notamment de la vocation davantage axée sur l'éducation que sur l'activité commerciale et la situation éloignée des sites face à leur clientèle cible ;
- ATTENDU QUE la fermeture du zoo et de l'aquarium représenterait un désengagement du gouvernement du Québec envers le développement de la Capitale ;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

- a) que le gouvernement du Québec fasse le maximum pour assurer la viabilité financière du zoo et de l'aquarium de Québec en examinant les possibilités négligées par le gouvernement précédent;
- b) d'évaluer la possibilité d'une participation financière de la part du gouvernement fédéral, envisager une privatisation pure et simple ou des partenariats avec l'entreprise privée.

**ASSOCIATIONS LIBÉRALES DE PORTNEUF, LA PELTRIE, JEAN-TALON,
JEAN-LESAGE, CHAUVEAU, CHARLESBOURG, MONTMORENCY,
CHARLEVOIX, TASCHEREAU, VANIER, LOUIS-HÉBERT
COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE QUÉBEC**

RÉSOLUTION 44

COMITÉ DE PRISE EN CHARGE DU MILIEU PAR LUI-MÊME

- ATTENDU QUE le Parti libéral du Québec a pris une série d'engagements électoraux en faveur du changement et a présenté ses priorités d'actions en la matière aux Québécoises et Québécois plus de six mois avant l'élection;
- ATTENDU QUE les Québécoises et les Québécois ont majoritairement décidé le 14 avril 2003 de donner au PLQ le mandat de procéder à ces changements;
- ATTENDU QUE les valeurs et principes du Parti libéral du Québec incluent la justice sociale et stipulent que les citoyens sont égaux devant la loi et devant le gouvernement qui vient en aide aux plus démunis;
- ATTENDU QUE les priorités d'action du PLQ, au chapitre de la « réingénierie » de l'État, prévoient la décentralisation du pouvoir de décision par la délégation de responsabilités pour redonner aux citoyens et autres organismes la latitude d'exercer leur leadership;
- ATTENDU QUE les principes de décentralisation et partenariats qui guident la réflexion du PLQ stipulent que lorsque le gouvernement n'est pas le mieux placé pour rendre un service, il délègue la responsabilité et rend imputable le partenaire ainsi désigné;
- ATTENDU QUE le Parti libéral du Québec a pris des engagements clairs en faveur de l'amélioration de la qualité de vie pour l'ensemble de la population du Québec;
- ATTENDU QUE la participation active de la population à la résolution des problèmes facilite grandement la tâche au gouvernement du Québec

CONSIDÉRANT les nombreux problèmes de santé physique, morale et financière qui frappent la population du Québec bien avant l'arrivée au pouvoir du Parti libéral, le 14 avril 2003;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

- a) que le gouvernement mette en place et soutienne des « *comités de prise en charge du milieu par lui-même* » au niveau de chacun des quartiers du Québec. De tels comités regrouperont des individus, les milieux d'affaires, les services publics et les organismes communautaires constitutifs dudit milieu.

b) que la mission de ces Comités du Milieu consiste à :

- susciter et motiver la participation de la population;
- coordonner les actions des différents acteurs du milieu (individus et organisations);
- établir des stratégies d'intervention pour agir sur des problématiques précises et envisager la prise en charge des situations vécues par les personnes cibles.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

RÉSOLUTION 45

SOINS DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DANS LA RÉGION DE LANAUDIÈRE

- Attendu que la région de Lanaudière est sous-financée en matière de soins de santé et de services sociaux par rapport à toutes les autres régions du Québec;
- Attendu que cette situation se traduit par un manque criant de ressources pour la population de la région de Lanaudière;
- Attendu que cette situation a plusieurs fois été décriée sans que des remèdes y soient apportés;
- Attendu que la région de Lanaudière a droit à l'égalité de traitement par rapport aux autres régions du Québec.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

- a) de demander au gouvernement de corriger la situation ci-haut dénoncée;
- b) d'établir en faveur de la région de Lanaudière une égalité de traitement par rapport aux autres régions du Québec en ce qui a trait aux ressources et au financement en matière de soins de santé et de services sociaux;
- c) de financer les soins de santé et services sociaux de la région de Lanaudière suivant les mêmes critères et proportions per capita que les autres régions du Québec.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE JOLIETTE

INTÉGRER LA PHOTO DU CANDIDAT SUR LE BULLETIN DE VOTE

- ATTENDU QUE certains électeurs sont analphabètes;
- ATTENDU QUE certains électeurs sont affligés de déficiences intellectuelles;
- ATTENDU QUE dans l'isoloir certaines personnes peuvent profiter d'un électeur pour influencer son vote;
- ATTENDU QUE la photo de chaque candidat sur le bulletin de vote faciliterait le choix de l'électeur ;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

que la photo des candidats qui le désirent soit imprimée sur le bulletin de vote lors d'une élection partielle ou générale.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE POINTE-AUX-TREMBLES

PROJET DE RÉSOLUTION 47

PROJET PILOTE D'AIDE AUX DEVOIRS

- ATTENDU QUE la circonscription électorale de Taschereau compte de nombreuses ressources pour faciliter l'implantation d'un projet pilote d'aide aux devoirs, dont un établissement d'enseignement collégial;
- ATTENDU QUE la circonscription électorale de Taschereau compte 53,9% de ménages qui vivent sous le seuil de faible revenu (profil socio-économique du DGE) et que la proportion de familles monoparentales est très élevée;
- ATTENDU QUE le Parti libéral du Québec s'est engagé à reconnaître l'implication étudiante;
- ATTENDU QUE le Parti libéral du Québec s'est engagé à accompagner les parents dans la réussite des élèves, notamment en encourageant l'implication des bénévoles afin d'offrir un service d'aide aux devoirs;
- ATTENDU QUE l'aide aux devoirs motive l'élève dans son travail, particulièrement lorsqu'il s'agit d'un jeune à risque ou en difficulté et aide à maintenir cette motivation tout au long de l'année scolaire;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

que le ministère de l'Éducation, dans la foulée de la reconnaissance de l'implication étudiante, permette de créer des liens entre les commissions scolaires et nos cégeps, afin que les étudiants de niveau collégial puissent s'impliquer bénévolement dans un projet d'aide aux devoirs pour les enfants du niveau primaire du comté de Taschereau.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE TASCHEREAU

AUTOROUTE DE LA BEAUCE

- ATTENDU QU' il y a eu consensus régional en août 1986 à l'effet de prioriser les infrastructures routières en Beauce;
- ATTENDU QUE le tracé de l'Autoroute Robert-Cliche est arrêté à Saint-Joseph-de-Beauce depuis octobre 1992;
- ATTENDU QUE le projet de prolongement de l'Autoroute 73 a fait l'objet d'une priorité lors du Sommet socio-économique régional tenu en 1990;
- ATTENDU QU' une autoroute est une infrastructure de support essentielle au développement et à la compétitivité des entreprises et industries et, par conséquent, une infrastructure génératrice d'emplois;
- ATTENDU QUE l'Autoroute 73 est indispensable au développement économique de la Beauce;
- ATTENDU QUE la route 173 reliant Saint-Joseph à Saint-Georges est sinueuse, désuète et dangereuse;
- ATTENDU QUE la proximité de la région avec le marché américain et le contexte de la mondialisation des marchés;
- ATTENDU QUE les engagements pris par M. Jean Charest et les gouvernements précédents pour la réalisation de l'Autoroute 73 jusqu'à Saint-Georges;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

que des engagements fermes soient pris par M. Jean Charest et le ministre des Transports afin que le prolongement de l'Autoroute 73 soit inscrit à la programmation dès 2004 et que les sommes nécessaires à sa réalisation soient injectées dans le budget 2004-2005.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE BEAUCE-SUD

PRESTATIONS DES SERVICES DANS LES CHSLD

- ATTENDU le vieillissement de la population et l'importance de se doter de services adéquats pour les personnes non autonomes;
- ATTENDU le faible taux de satisfaction des besoins de la clientèle dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée de Chaudière-Appalaches;
- ATTENDU les préoccupations exprimées par le Parti libéral du Québec à l'effet que le patient doit être placé au premier rang en matière de santé;
- ATTENDU l'engagement du Parti libéral du Québec de réinvestir dans les soins de longue durée;
- ATTENDU QU' il est important de garder une main-d'œuvre qualifiée et respectueuse des aînés et personnes lourdement handicapées;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

- (a) que des demandes soient adressées au ministre de la Santé pour que soient prises dans les prochains mois, voire dans les prochaines semaines, des mesures pour rehausser le taux de prestation des services dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée;
- (b) que ces mesures permettent de vérifier d'une façon ponctuelle le respect des balises qui auront été établies et que le ministère s'assure, par tous les moyens possibles, que les ressources humaines et financières correspondent aux besoins et attentes des personnes qui requièrent de tels services.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE BEAUCE-SUD

RETIRÉE

RÉSOLUTION 50

MESURES D'AIDE POUR LES AIDANTS NATURELS

ATTENDU QUE les engagements électoraux du Parti libéral du Québec de déposer une politique de développement des soins à domicile tenant compte de la contribution et des besoins des aidants naturels;

ATTENDU QU' il peut s'avérer très coûteux pour les aidants naturels de prendre soin d'un proche malade;

ATTENDU QUE les contribuables doivent souvent abandonner un emploi et engager des frais importants en raison des déplacements et séjours à l'extérieur des régions,

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

que le ministre de la Santé mette sur pied un programme universel, pour toutes les Québécoises et tous les Québécois, dans le but d'aider financièrement les aidants naturels à prendre soin d'un proche malade.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE BEAUCE-SUD

TRANSPORT DES ÉTUDIANTS DANS LES RÉGIONS

- ATTENDU les contributions gouvernementales importantes accordées pour le transport en commun dans les centres urbains;
- ATTENDU QUE les régions ne bénéficient pas de tels services malgré leurs contributions fiscales importantes;
- ATTENDU la sous-scolarisation et le taux de chômage élevé dans plusieurs régions du Québec;
- ATTENDU les iniquités entre les centres urbains et les régions en matière de transport en commun;
- ATTENDU QUE les frais de transport pour les étudiants des régions sont souvent beaucoup plus élevés que dans les centres urbains;
- ATTENDU QUE la clientèle étudiante de niveau post-secondaire n'a pas accès au transport scolaire;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

que le Parti libéral du Québec réclame au ministre des Finances l'instauration d'un crédit d'impôt ou toute autre forme de compensation pour les étudiants des régions qui doivent se déplacer par eux-mêmes pour se rendre à un établissement d'enseignement.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE BEAUCE-SUD

INTERNET HAUTE VITESSE

- ATTENDU QUE les engagements pris par le Parti libéral du Québec en ce qui concerne la prestation des services aux citoyens;
- ATTENDU QUE l'importance que prend l'Internet dans la croissance économique des régions;
- ATTENDU QUE le rôle considérable que peut jouer l'Internet dans le développement des communautés rurales;
- ATTENDU QUE l'importance que toutes les citoyennes et tous les citoyens du Québec aient accès aux vastes sources d'information offertes par l'Internet;
- ATTENDU QUE la disponibilité d'un lien Internet à haute vitesse peut avoir une grande influence sur la compétitivité et la vitalité des entreprises oeuvrant dans les petites communautés du Québec;
- ATTENDU QUE la disponibilité d'un lien Internet à haute vitesse est un facteur important pour contrer l'exode vers les grands centres et pour retenir les travailleurs dans les régions;
- ATTENDU QUE l'engagement du Parti libéral du Québec d'assurer l'accès à un réseau de communication à haute vitesse dans chacune des régions du Québec et pour tous les citoyens du Québec.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

Que le gouvernement du Québec s'assure que des mesures soient mises de l'avant sans tarder afin d'aider les petites localités du Québec à obtenir l'accès à l'Internet haute vitesse.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE BEAUCE-SUD

LES RÉSOLUTIONS 20 À 52 SONT RÉFÉRÉES À LA COMMISSION POLITIQUE.